



Normes légales pour une pose de carrelage

Par **Têtedure**, le **06/06/2020** à **14:21**

Dans un immeuble au dernier étage, pour notre cuisine, l'architecte de l'immeuble, mandaté par le Syndic, nous demande de poser un plancher en sapin sur lequel, après ragréage et désolidarisation sera posé un plancher en OSB puis la pose du carrelage.

Cela correspond-il à des nouvelles normes obligatoires ou pas car cela risque d'alourdir le plancher en sapin posé sur les solives bois .

Sinon pouvons-nous refuser et proposer de faire comme notre carreleur nous a indiqué dans son devis " la pose le carrelage sur un un plancher en OSB visé sur les solives".

Une réponse urgente mais précise nous arrangerait car ces travaux sont en suspens actuellement.

Par **Visiteur**, le **06/06/2020** à **14:45**

Bonjour

Le sujet est plus technique que juridique, mais voici mon commentaire.

[quote]

faire comme notre carreleur nous a indiqué dans son devis " la pose le carrelage sur un un plancher en OSB visé sur les solives".[/quote]

Ce professionnel manque de "professionnalisme"

<http://boisphile.over-blog.com/article-2050683.html>

L'architecte joue sur la qualité et la sécurité je pense en recherchant la meilleure stabilité et une isolation correcte phonique ou à l'humidité.

Par **youris**, le **06/06/2020** à **15:11**

bonjour,

sans oublier que vos travaux ne doivent pas altérer l'isolation phonique de votre sol pour ne pas créer un trouble anormal de voisinage à votre voisin du dessous.

salutations

Par **Têtedure**, le **06/06/2020** à **18:09**

Merci pour vos réponses et précisions mais il reste que les "dires" de l'architecte me semblent tout de même exagérés car ce n'est pas la norme en vigueur utilisée par le carreleur, ce pourquoi je demandais si je pouvais contester ses recommandations et garder l'avis du carreleur auquel je fais toute confiance à titre professionnel.

De plus, la solution de l'architecte ferait que le plancher de la cuisine et de la salle de bain serait surélevé d'environ 7 à 8 centimètres (ce qui est énorme) par rapport au plancher du salon avec le risque de buter à chaque changement de pièce sur ce plancher surélevé .

Qu'en pensez-vous ?